



MAIRIE D'APCHAT

2 rue de la Mairie
63420 APCHAT

Tél : 04 73 71 80 07
mairie.apchat@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou avant le 30 avril lors du renouvellement général du conseil municipal). Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections)

Le budget 2026 a été voté le 24 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (estives, ...) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	168 700.00 €	Excédent brut reporté	122 735.29 €
Dépenses de personnel	107 500.00 €	Recettes des services	4 650.00 €
Autres dépenses de gestion courante	29 510.00 €	Impôts et taxes	147 148.00 €
Dépenses financières	181.08 €	Dotations et participations	126 039.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	40 000.00 €
Atténuation de produits	3 500.00 €	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	5.71 €
Total dépenses réelles	309 391.08 €	Autres recettes - Atténuation de charges	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 048.00 €	Total recettes réelles	317 842.71 €
Virement à la section d'investissement	130 138.92€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	440 578.00€	Total général	440 578.00 €

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2026

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe foncière propriétés bâties	180 400.00 €	40.38 %	72 846.00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	66 800.00 €	79,00 %	52 772.00 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	101 000.00 €	13 %	13 130.00 €
TOTAL	348 200.00 €	-	138 748.00 €

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 rédacteur territorial à 35h/semaine

CDD remplacement :

- 1 agent des services techniques à 30h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00 €	Excédent d'investissement reporté	25 947.63 €
		Virement de la section de fonctionnement	130 138.92 €
Remboursement d'emprunts	9 984.66 €	FCTVA	9 500.45 €
Travaux de bâtiments (mairie, logements communaux, église, salle po)	591 000.00 €	Affectation (mise en réserve)	600 000.00 €
Travaux de voirie (Voirie, parking, reprofilage, aménagement villages, ponts, ...)	319 220.00 €	Cessions d'immobilisations	20 000.00 €
Autres travaux (outillage, mobilier, panneaux, restauration registres, extincteurs, cimetière, études, ...)	147 500.00 €	Taxe aménagement	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Subventions	281 191.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Emprunt	0.00 €
Opérations patrimoniales (intégration études)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 048.00€
Dépôt et caution	901.34 €	Dépôts et cautions	780.00 €
		Opérations patrimoniales (intégration études)	0.00 €
Total général	1 068 606.00 €	Total général	1 068 606.00 €

c) Les principaux projets de l'année

- Travaux rénovation logement communal Ancienne école Florat (320 000 €)
- Reprofilage chemins d'exploitation (100 000 €)
- Voirie Pradet Maillargues (179 200 000 €)
- Restauration église Apchat (240 000 €)
- Aménagement sécurité carrefour RD714 et RD 28 (Apchat) (35 000 €)
- Rénovation Mairie (1^{er} étage) (20 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'État : 203 070 €
- de la Région : 58 800 €
- fonds de concours API : 19 321 €

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2026 : 163 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 898 €
Produits des impositions directes / population	903 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 950 €
Dépenses d'équipement brut / population	6 489 €
Encours de la dette / population	370 €
DGF / population	501 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	35 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	100 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	333 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	19 %

f) État de la dette

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2026
Crédit agricole	100 000 €	07/05/2021	07/05/2031	0,30 €	Fixe	60 359.10 €